

ANIMATIONS SPORTIVES VACANCES HIVER 2025



OCSPAC PAYS D'AUBIGNE



OCSPAC



OCSPAC@GMAIL.COM



06.01.36.16.55



www.ocspac.com



POUR LES 10-16 ANS



TICKETS SPORTS

TRANSPORT ASSURE TOUS LES JOURS



DU LUNDI 10 AU VENDREDI 21 FEVRIER

OSVIDH
Office des sports
du Val d'Ille d'ingé Hédé

Chevaigné


Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

VALORISER
il
PARTAGER
**Val d'ille
Aubigné**

TICKETS SPORTS

10/16
ans

MODE D'EMPLOI

1-Réservez uniquement par téléphone (06 01 36 16 55) ou par mail (ocspac@gmail.com) du lundi au vendredi.

2-Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à:
OCSPAC - BP 25054 - 35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNE

3-Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement.

4-Les horaires de ramassage en car seront disponibles dans toutes les mairies et sur le site de l'OCSPAC le vendredi matin au plus tard.

 **Clôture des inscriptions LE MERCREDI 5 FEVRIER**
Au delà de cette date, nous n'assurons pas le transport si votre commune n'est pas desservie préalablement.

Tenue sportive obligatoire pour toutes les journées "tickets sports"

Fournir le pique nique le midi

Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC à :
OCSPAC - BP 25054 - 35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNE

Je soussigné(e) M./Mme*.....commune de

Téléphone.....Téléphone en cas d'urgence*.....

Inscrit ma fille/mon fils:Date de naissance:

aux activités suivantes:*

Bowling

Badminton

Futsal/Soccer

Laser Game

Tir à l'arc/Boxe

Ninja Warrior

Patinoire

Tennis de table/Escrime

Piscine

Grand jeu Harry Potter

Je verse la somme de € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature*:

Mail*:

* à remplir obligatoirement

PROGRAMME

Lundi 10 Février :
Cap malo matin
Montreuil sur Ille Am

Bowling



**Dodgeball
Volcage**

17.50 €

Mardi 11 Février :
Saint Aubin d'Aubigné

**Tir à l'arc
sports de précisions**

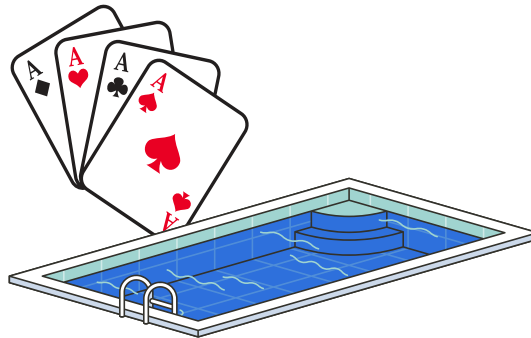


Initiation Boxe

12.40 €

Mercredi 12 Février :
Gahard

**Course à l'AS
Matin**



**Piscine Aquatis
Après midi**

12.40 €

Jeudi 13 Février :
Saint Aubin d'Aubigné

Badminton



**Situations et
tournois**

9.60 €

Vendredi 14 Février :
Sens de Bretagne

Ninja Warrior/Parkour



12.40 €

Lundi 17 Février :
Montreuil sur ille matin
Cap malo Am

**Futsal matin
Soccer Am**



15.00 €

Mardi 18 Février :
Saint Aubin d'Aubigné Matin
Le blizz Am

**Jeux en salle
matin**



Patinoire AM

17.50 €

Mercredi 19 Février :
Montreuil sur ille



Grand Jeu : Thème Harry Potter

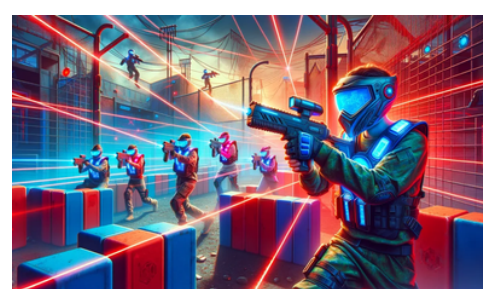


Vous venez d'entrer à Poudlard et vous apprenez que grâce à la pierre philosophale, Voldemort pourrait retrouver la vie ! En équipes d'apprenti sorcier/e, relevez les défis et récupérez le plus d'indices possible pour retrouver la clé du coffre dans lequel Dobby a caché la pierre philosophale

12.40 €

Jeudi 20 Février :
Saint Aubin d'Aubigné Matin
Breizh Arena Am

**Jeux en salle
matin**



Laser Game AM

17.50 €

Vendredi 21 Février :
Chevaigné

**Tennis de Table
Escrime**



12.40 €

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement **uniquement sur présentation d'un certificat médical.**

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances. Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie